ITSASUko Gizarte Ekintzako Udal Zentroa

Centre Communal d'Action Sociale d'ITXASSOU

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 064-266402650-20260427-2026_04-AI

N° 2026 – 04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'ITXASSOU
GIZARTE EKINTZAKO UDAL ZENTROKO ADMINISTRAZIO KONTSEILUKO DELIBEROEN LABURPENA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS d'Itxassou légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Mizel HIRIBARREN, Président**.
2026ko apirilaren 27an, Itsasuko GEUZko Kontseilua bildu da HIRIBARREN Mizel lehendakaritzapean.

Administrateurs - en exercice : 11 - présents : 11	**Présents / *Hor zirenak*** : M.Mmes HIRIBARREN Mizel (Président), AGUERRE Marie-France, AGUIRRE OLHAGARAY Anaiz, CAUSSADE Emmanuelle, DESMARTIS Emmanuelle, ELISSALDE Marie-José, ETCHEMENDY Maialen, EYHERABIDE Arantxa, HARISPOUROU DUPUY Yolande, LARRONDE Isabelle, UTHURRALT Amaia *jaun andereak*
Pouvoir : 0	**Absents excusés / *Barkatuak*** : /
Suffrages exprimés : 11	**Pouvoirs / *Ahalordeak*** : /
Abstention : 0	**Secrétaire de séance** / *Idazkaria* : Mme ETCHEMENDY Maialen *anderea*.

OBJET : Attribution des délégations de pouvoirs
GAIA : Ahalmen ordezkaritzen ematea

Le Président expose que l'article R.123-21 du Code de l'Action sociale et des Familles donne à l'assemblée la possibilité de déléguer au Président, au Vice-président ou au Vice-président délégué, pour la durée du mandat, les attributions énumérées par ce même article dans les matières suivantes :

- Attribution des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'Administration ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Conclusion de contrats d'assurance ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du CCAS des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration ;
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile des personnes sans domicile stable.

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

- considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration du CCAS à donner certaines délégations au Président et à la Vice-Présidente ;
- considérant que le Président ou la Vice-Présidente rendra compte de l'usage qu'il fait de ces délégations à chacune des réunions du conseil d'administration,

- **DÉCIDE de donner délégations au Président et à la Vice-Présidente, pour la durée du mandat pour :**
 - l'attribution des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'Administration ;
 - la délivrance, le refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile des personnes sans domicile stable.

Approuvé à l'unanimité des votants.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an et heure ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président, Lehendakaria,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE D'ITXASSOU ITSASUKO HERRIKO ETXEA 64